

Fédéré Flash

C'est vous qui le dites

Sommaire
Numéro 129
Octobre 2014



Marie-Laurence Vanderschrick, Directrice du Centre PMS d'Etterbeek, nous parle de la création d'un nouveau centre PMS à Bruxelles.

Pourquoi, comment un nouveau centre PMS a-t-il été créé à Bruxelles-Nord ? Qui a porté ce projet ?

C'est la continuité d'un processus qui a débuté en 2008. A l'époque, la question de la gestion globale de la population desservie par les centres PMS sur Bruxelles a commencé à se poser. La première création de centre qui a été le fruit de cette réflexion est celui de Saint-Gilles II, ouvert en 2008.

Pour la création du centre de Bruxelles-Nord, cette année, un pas de plus a été fait dans la démarche, à savoir prendre en considération la globalité de la population bruxelloise et mieux la répartir sur l'ensemble des centres PMS de Bruxelles afin de réorganiser l'offre de manière plus cohérente. Tous les PO et toutes les directions de Bruxelles ont donc pris place autour de la table afin de réfléchir à comment améliorer la qualité des services en sachant que la démographie est en nette augmentation, que les demandes ne cessent d'affluer et que les centres créés il y a peu sont déjà "surpeuplés".

La création de Centres n'est pas la solution idéale pour améliorer l'encadrement, les PO et les directions en ont conscience, mais c'est actuellement la seule possibilité qui s'offre à nous.

Quelles ont été les grandes étapes du projet ?

Tout d'abord, élaborer un projet qui tienne la route sur le papier: les chiffres de population ont été analysés et des projections démographiques ont été élaborées à moyen terme.

Il a fallu parler du projet avec les écoles, premières concernées par ces changements. Leur faire comprendre que l'inconfort qu'elles allaient rencontrer dans un premier temps serait partagé par les Centres et que, in

C'est vous qui le dites -
pages 1 et 2

Nouvelles en bref -
page 2

Vie collective - page 3

Entre vous et moi -
pages 3 et 4

Juridiquement vôtre -
page 5

Agenda - page 6

Pensée du mois - page
6



fine, c'était dans le but d'un meilleur confort à l'avenir. Sensibiliser les politiques à la poussée démographique à Bruxelles a aussi été une démarche importante, car l'ouverture du nouveau Centre s'est faite sous mesure dérogatoire vu le boom démographique que l'on connaît entre autres dans la capitale.

Quelles ont été les difficultés ?

Le timing à respecter. La création du centre de Bruxelles-Nord s'étant faite sur dérogation, le dossier a dû être finalisé assez rapidement.

De plus, il n'est pas simple pour une école de comprendre que le centre PMS a des milliers d'élèves sous tutelle dans d'autres établissements que le leur. Elles souhaiteraient qu'on s'occupe plus de leurs élèves, c'est normal, mais il faut qu'elles comprennent à quel point c'est difficile pour nous au niveau global.

La réalité bruxelloise est particulière. En quoi ?

La poussée démographique est en très grande augmentation et les populations des centres gonflent sans que nous sachions comment gérer toutes les demandes dans ces conditions. Derrière cela il y a des situations de jeunes et de familles de plus en plus complexes et des écoles de plus en plus en difficulté pour gérer tous les problèmes auxquels elles sont confrontées et qui se tournent vers les centres PMS en demandant de l'aide.

Fondamentalement, ce qu'il faudrait c'est revoir l'encadrement... mais actuellement cela ne semble pas possible.

C'est donc une réorganisation géographique. Comment s'est passé le changement de centre pour les écoles ?

C'est une réorganisation plus logique au niveau géo-

graphique, en effet, mais pas seulement. La répartition a été pensée de manière à ce qu'il y ait le moins de changements possibles et que chacun des centres garde une certaine hétérogénéité avec des populations favorisées et défavorisées et des écoles fondamentales et secondaires.

Le plus difficile à accepter pour les écoles a été le changement d'équipe. Qu'elles appartiennent à tel ou tel centre, pour les écoles, ça n'a pas d'importance. Par contre, renoncer à une équipe qui fonctionne et à une relation forte depuis parfois longtemps, ce n'est pas simple.

L'idéal aurait été de les associer à la réflexion, mais c'était impossible. Il y avait déjà 16 centres PMS impliqués dans les négociations et donc inviter toutes les écoles (il y en a plus de 100) dans la démarche de réflexion n'était pas envisageable. Elles ont peut-être eu le sentiment qu'on leur forçait la main, mais elles ne pouvaient pas ne pas être d'accord avec nos propositions, parce que le fond du projet est cohérent.

Le mot de la fin ?

Le travail commun a été la clé de la réussite de ce projet. Les PO nous ont beaucoup soutenus et les directions ont accepté de voir plus loin que leurs réalités de centres pour s'engager dans un travail collectif. Cela nous a permis d'émettre des hypothèses les plus larges possibles, d'engager une réflexion très nourrie. Chacun a eu son rôle à jouer et cela nous a aussi permis de développer une identité bruxelloise.

Et ce n'est pas fini ! Nous poursuivons notre travail avec pour objectif l'ouverture de nouveaux centres dans les prochaines années.

Propos recueillis par Hélène Genevrois

Des nouvelles en bref

Nouvelle législature

La rentrée scolaire coïncide avec le début de la législature 2014-2019.

La nouvelle Ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet, et ses collègues du gouvernement de la

Fédération Wallonie-Bruxelles ont annoncé l'élaboration du pacte pour un enseignement d'excellence. Ce pacte, à construire avec les acteurs de terrain, visera à permettre à tous les élèves d'arriver au plus haut de leurs capacités, tout en augmentant le niveau des exigences.

La déclaration de politique communautaire (DPC) fait spécifiquement référence aux Centres PMS à deux reprises. Dans le paragraphe consacré à la lutte contre

la violence scolaire, est mentionnée l'importance d'articuler les actions des agents PMS, des médiateurs et des équipes mobiles. Ensuite, le point intitulé « mieux orienter les élèves » affirme que, dans l'enseignement obligatoire, ce sont les Centres PMS qui doivent être au cœur de la dynamique d'orientation.

D'autres dispositions de la DPC font implicitement référence au travail des Centres PMS notamment celles relatives à l'accrochage scolaire et aux enfants à besoins spécifiques.

En tout cas, Madame Milquet ne manque pas d'enthousiasme et d'ambition par rapport à ses nouvelles compétences ministérielles. Nous connaissons le contexte budgétaire défavorable dans lequel elle devra travailler, gageons qu'elle apportera néanmoins une touche pertinente à l'amélioration continue de notre système d'enseignement.

La vie collective

Le Centre PMS libre de la Communauté germanophone n'est plus

Le 1^{er} septembre 2014 était synonyme de changements importants dans les secteurs de l'enfance et de l'enseignement en Communauté germanophone. En effet,

le Centre Kaleido a vu le jour, regroupant en une seule structure les Centres PMS libre, provincial et de la Communauté germanophone, ainsi que les centres de santé et le Dienst für Kind und Familie (« l'ONE » en communauté germanophone). Avec la concrétisation de ce projet réfléchi par l'autorité publique et les acteurs de terrain depuis plusieurs années, le centre Kaleido devient l'unique organisme public de soutien aux enfants et jeunes de 0 à 20 ans. La direction et



le siège du centre Kaleido sont situés à Eupen et quatre antennes régionales se répartissent le travail sur le terrain, notamment dans les écoles de tous les réseaux.

Nos – désormais anciens - collègues du Centres PMS libre et leur directrice Gaby Radermacher sont intégrés dans la nouvelle structure et, bien que ce changement de taille bouleverse leurs repères professionnels, ils envisagent cette évolution de manière positive. Le PO du Centre PMS libre a quant à lui le souci d'articuler les valeurs qui fondaient le Centre PMS à celles du nouveau service. C'est dans ce sens qu'il envisage sa participation au conseil d'administration du centre Kaleido.

Nous souhaitons bon vent à nos amis germanophones. Nous resterons attentifs à l'évolution du projet et souhaitons vivement qu'il apporte les améliorations escomptées dans le soutien aux enfants et aux jeunes. www.kaleido-dg.be

L'équipe de la FCPL

Sophie De Kuyssche, Secrétaire générale

La secrétaire générale assure une triple fonction de représentation, de coordination de l'organisation et d'animation. Elle a la responsabilité des missions de la FCPL et de sa gestion au quotidien.

Elle partage, au sein du Comité de secrétaires généraux du SeGEC, une responsabilité collégiale à l'échelle de l'enseignement catholique dans son ensemble, dans le cadre des orientations choisies par les instances du SeGEC.

Paul Maurissen, Secrétaire général adjoint

Collabore directement avec la Secrétaire générale sur l'ensemble des dossiers traités au sein de la Fédération, participe à des moments de la vie collective, au sein du CFPL asbl, collabore à la formation continuée des équipes des Centres PMS libres. Comme permanent à la FCPL, est également mandaté (effectif ou suppléant) dans des groupes de travail et/ou mandats officiels à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Hélène Genevrois, collaboratrice

Fait partie de l'équipe de la FCPL depuis la rentrée 2012 en tant que collaboratrice.

Elle représente la fédération au sein de quelques groupes de travail à l'interne du SeGEC (Comité de rédaction du magazine Entrées Libres, Cellule Europe) et assure le secrétariat de certaines réunions FCPL. Elle travaille aussi à mi-temps pour le CEDIEP.

Benjamin Bocquet, collaborateur juridique

A rejoint l'équipe de la FCPL en septembre 2013 en tant que conseiller juridique. Il est chargé d'informer et de renseigner les pouvoirs organisateurs et directions de CPMS à propos de la législation relative aux CPMS.

Isabelle Schmit, Secrétaire de direction

Assure le secrétariat de la FCPL et du CFPL. A en charge la gestion administrative des formations (confirmations, organisation pratique, coordination

des agendas, remboursements, ...). Chargée de la mise en page des différents documents : Fédé Flash, Guide des Formations, ...

Formations (du CFPL) Formidables (les centres PMS)

Comme annoncé dans le courant du mois de juin 2014, le CFPL a transmis dans les Centres PMS le **Guide des Formations 2014-2015** et ouvert le site Internet en date du 1^{er} septembre. C'est le 8 septembre que les inscriptions ont été ouvertes.

Qu'en dire, qu'en retenir ?

Quasi tous les Centres PMS libres étaient remarquablement préparés pour les inscriptions : les propositions avaient pu être analysées, décortiquées, discutées durant la première semaine de septembre.

A 10h c'est Namur III qui enregistre la première inscription et quelques minutes plus tard le serveur du SeGEC « explose » vu l'afflux de demandes.

Après une heure, bug compris, ce sont 720 demandes d'inscription qui seront enregistrées.

Cela dit de l'intérêt fondamental des équipes PMS pour la formation continuée et, sans doute, de la rencontre de besoins via la programmation du COF/CFPL.

Ce jeudi 25 septembre, 1094 demandes d'inscriptions ont été enregistrées : du jamais vu !

Inévitablement les demandes d'inscriptions ne se répartissent pas « à égalité » sur l'ensemble des modules proposés : certains font plus « succès » que d'autres.

C'est imprévisible et chaque fois une découverte pour l'équipe du COF.

Il n'y a plus, cette année, de statut de prioritaire : proposé durant les deux derniers exercices scolaires ce dispositif n'a rencontré qu'un très très petit succès (5 demandes !). En revanche les demandes de dédoublements – qui dépendent, entre autres des disponibilités des formateurs/trices ! – ont été rapidement rencontrées et sont possibles pour plusieurs modules « à succès ».

Si vous disposez encore de jours de formations, n'hésitez pas à consulter le tableau des possibilités tel que transmis (déjà à deux reprises) aux Directions des Centres.

Pour connaître votre statut en matière d'inscription et/ou celui du module auquel vous êtes inscrit(e), n'hésitez pas à contacter Isabelle Schmit au secrétariat : vous serez informé « en temps réel » de la situation.

En vous rappelant que le volume annuel de jours de formation pour un membre du personnel travaillant à temps plein est, depuis ce 1^{er} septembre 2014, passé à 13 jours (en modes obligatoire et volontaire, voir l'information auprès de votre Direction ou en page 5 de ce **Fédé Flash**), nous vous remercions de votre confiance au CFPL et vous souhaitons d'excellents temps de formation.



Entre vous et moi

Du tri et de l'histoire

En triant mes papiers cet été, j'ai remis la main sur le discours que j'avais prononcé à l'occasion du 50^e anniversaire du Centre PMS de Virton en novembre 2013. A la

demande des organisateurs, j'y évoquais brièvement l'histoire des Centres PMS et de la FCPL.

En ce début d'année scolaire, j'ai le plaisir de vous faire partager ces quelques éléments d'histoire des Centres PMS libres dans lesquels nous sommes de passage. Bien des événements, des actions, des réflexions ont

eu lieu avant nous. Et tout cela continuera après nous. Nous sommes finalement des « locataires » de l'institution PMS. Je nous souhaite de la faire évoluer « en bon père de famille » tout au long de cette année 2014-2015.

Mesdames, Messieurs,

L'obligation scolaire, en Belgique, a été régie par une loi, en 1914. La tragique période de la première guerre a reporté son application 10 ans plus tard, en 1924. Il n'y a même pas 100 ans, donc, que tous les enfants belges fréquentent l'école et y apprennent à lire, à écrire et à calculer. 100 ans, « rien du tout », à l'échelle de l'histoire de l'humanité. Mais tellement plus pour l'Humanité...

Au début du XX^e siècle toujours, les questions d'orientation professionnelle préoccupaient déjà les organisations sociales. La JOC a alors eu l'intuition qu'il fallait articuler l'école et la sphère productive et elle a été à l'initiative de la création des offices d'orientation professionnelle. La mission de ces offices était de conseiller gratuitement des jeunes dans le choix d'un métier sur base d'examen médicaux, biométriques, sensoriels, moteurs et psychotechniques. Autre époque, autres aspirations, autres besoins, autres méthodes... La JOC et le MOC resteront pendant plusieurs dizaines d'années des acteurs essentiels dans le contexte de l'orientation professionnelle. En 1938, Mgr Cardijn, aumônier général de la JOC, crée le Centre national d'orientation professionnelle. Avant la seconde guerre mondiale, donc, les « ancêtres » des Centres PMS et de la Fédération des Centres PMS (FCPL) étaient créés. A partir de la fin des années '40, dans un contexte de développement du plein emploi, de hausse du niveau de vie et de scolarisation massive, les missions de l'orientation se déplacent. On tient davantage compte des besoins de l'élève que de ceux de l'économie. L'élève est un futur acteur économique, certes, mais aussi un citoyen, un « être » de culture, un sujet d'apprentissage ... Dans les années '50, l'orientation ponctuelle, telle qu'elle était pratiquée par les offices d'orientation professionnelle prit une autre tournure. Elle devint continue, scolaire et professionnelle et on y introduisit une démarche méthodologique originale : la tridisciplinarité psychologique, médicale et sociale. Le contexte changeait, l'approche changeait, l'orientation n'était plus la seule mission, l'appellation ne pouvait que changer : les Centres PMS étaient nés.

Officialisés en 1960 par la Loi qui détermine les normes d'encadrement d'un centre, les CPMS fonctionnent depuis lors avec un encadrement tridisciplinaire. La volonté du législateur de l'époque étant bien de considérer l'enfant, le jeune dans sa globalité, au-delà de son statut d'élève. Au fil de ces 53 ans qui nous séparent de 1960, les missions des Centres PMS et celles des acteurs ont évolué. Passant de missions bien particulières définies pour chaque composante de la tridisciplinarité, à des missions générales de Centres où les disciplines se sont vues beaucoup moins confinées dans des rôles spécifiques.

Alors que le législateur reconnaissait la pertinence, l'utilité et la plus-value sociale de l'action des Centres PMS, la Fédération des CPMS libres est née, en 1962, sur les bases du Centre national d'orientation professionnelle. Elle se constitua sous la forme juridique d'ASBL et remplit les rôles que ses membres, les Centres PMS lui avait attribué : la représentation des Centres vis-à-vis des pouvoirs publics, l'animation et l'organisation de la réflexion commune, l'information de ses

membres et la promotion des Centres PMS libres. A la fin des années '90, les instances de l'ASBL FCPL ont fait le choix d'insérer la FCPL dans une structure plus étendue et c'est en 1999 que la FCPL est devenue l'une des fédérations constitutive du Secrétariat générale de l'enseignement catholique, le SeGEC. Ceux d'entre vous qui ont vécu ce passage se souviennent certainement qu'il fut le fruit de nombreuses réflexions et discussions – parfois houleuses – au cours desquelles étaient à la fois reconnues la nécessité de collaborer étroitement avec le secteur de l'enseignement et l'importance de conserver le caractère indépendant des Centres PMS. Préoccupation bien légitime puisque cette indépendance est indispensable à l'exercice même des missions PMS qui ne peuvent être pertinentes qu'en adoptant une position de tiers vis-à-vis des jeunes, de leur famille et de l'école.

En outre, chaque centre PMS dispose d'une liberté méthodologique. Si le décret de 2006 décrit les missions des Centres PMS, les moyens à mettre en œuvre pour les remplir sont laissées à l'appréciation des Centres. Cette autonomie est indispensable tant les réalités des écoles, des publics, des situations individuelles sont uniques, différentes et complexes.

La Charte des Centres PMS libres, plusieurs fois ajustée depuis 1962, est un élément qui a guidé et guide toujours les Centres PMS libres en précisant les valeurs sous-jacentes à leur action. Ils s'adressent prioritairement aux élèves éprouvant des difficultés, à quelque niveau que ce soit, ils soutiennent les enfants et les jeunes dans la recherche du sens de leurs choix, les invitent à se positionner en tant qu'acteur de leur propre histoire, ils promeuvent le respect de l'autre, la solidarité responsable, la créativité, tout en faisant confiance dans les possibilités de chacun.

Aujourd'hui, la FCPL a bien pris sa place au sein du SeGEC tout en continuant à offrir aux 84 Centres PMS membres un espace de réflexion, de travail en commun, de formation et de partage des pratiques. La FCPL est un carrefour, une oasis, où les Centres PMS se rencontrent, échangent leurs préoccupations et construisent ensemble. Une fois sur le terrain, ces partages servent les pratiques, les questionnent, les enrichissent. Ils permettent aussi à la FCPL d'être au plus près des préoccupations des Centres pour alimenter son travail de représentation et de défense des Centres PMS libres, notamment auprès de l'autorité publique, son travail d'animation, de coordination de l'organisation et de services aux Centres PMS membres.

Notre terrain, c'est l'humain, avec tout ce qu'il comporte de trésors et de fragilités. Notre travail, c'est de soutenir les enfants et les adolescents dans leur processus de croissance, j'ai envie de dire « de grandissement », « d'élévation ». Nous ne sommes évidemment – et heureusement – pas les seuls à le faire mais nous avons une position tout à fait spécifique et complémentaire à celle des parents, des enseignants et des autres éducateurs. Ce sont eux, les enfants et les jeunes, qui sont au cœur de nos préoccupations. C'est pour eux que nous travaillons, dans les Centres comme à la FCPL.

Nous pouvons être fiers des Centres PMS. Fiers qu'ici à Virton, depuis 50 ans, des milliers d'enfants et de jeunes ont bénéficié de leurs services. Longue vie aux Centres PMS de Virton !

Sophie De Kuyssche
8 novembre 2013



Juridiquement vôtre

Circulaire n°4964 du 28/08/2014 - Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire

La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire a mis en œuvre divers dispositifs visant à lutter contre la violence à l'école et favoriser le bien être de l'élève. Dans cette optique, un guide pratique relatif à la pratique et à la gestion des violences en milieu scolaire a été élaboré récemment. Ce guide destiné aux professionnels de l'enseignement (enseignants, éducateurs, agents CPMS,...) propose des conseils, des points de repères et les coordonnées des personnes ressources pour prévenir et faire face à des situations de violence au sein de l'école.

Vous trouverez la circulaire et le guide via les liens ci-après : la circulaire n°4964 du 28 août 2014 et le [guide pratique](#) relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire

Circulaire n°4937 du 23/07/2014 nouveaux certificats médicaux destinés aux membres du personnel de l'enseignement et assimilés

Pour rappel, les membres du personnel de l'enseignement absents pour cause de maladie pour une durée de plus d'un jour doivent transmettre dans le courant du premier jour d'absence le certificat médical à Medconsult. Le modèle de certificat a été modifié et contient deux nouveaux libellés repris dans les données à compléter par le médecin traitant. Il convient donc d'utiliser dorénavant ce nouveau modèle de certificat médical (circulaire 4937).

Base de données en ligne de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse – Outils d'éducation aux droits de l'enfant

La Convention des droits de l'homme adoptée en 1989 reconnaît des droits fondamentaux aux enfants mais ceux-ci ne sont pas toujours bien au courant de leurs droits et ne se rendent pas compte que la situation qu'ils sont en train de vivre peut constituer une violation de leurs droits. Il est dès lors essentiel de les sensibiliser, informer et éduquer au(x) droit(s). Dans cette optique, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse met à la disposition du public une base de données répertoriant de nombreux dispositifs d'information, d'éducation et de formation aux droits de l'enfant à destination des enfants et des jeunes. Pour consulter cette base de données, il suffit de se rendre sur le site www.oejaj.cfwb.be (onglet Outils) ou de cliquer [ICI](#).

Tribunal de la jeunesse

La récente réforme de la Justice a conduit entre autres à la création du tribunal de la famille et de la jeunesse (TFJ). La loi du 30 juillet 2013 créant ce tribunal est

entrée en vigueur le 1er septembre 2014.

Auparavant, le contentieux de la famille relevait de la compétence de plusieurs juridictions (la justice de paix, le tribunal de 1ère instance ou le tribunal de la jeunesse selon la matière visée).

Dorénavant, les choses sont simplifiées puisque le tribunal de la famille et de la jeunesse est compétent de manière générale pour connaître de tous les litiges de nature familiale (l'autorité parentale, l'hébergement des enfants mineurs, les pensions alimentaires, mais également la filiation, l'adoption, les successions, les donations, les testaments, le divorce).

La chambre de la jeunesse est quant à elle compétente pour prendre toutes les mesures utiles pour protéger les mineurs en danger et celles à l'égard des mineurs délinquants. Le juge de paix reste compétent pour traiter les questions relatives aux incapacités (interdiction, minorité, minorité prolongée, tutelle, administration provisoire, vente de biens appartenant aux mineurs) et celles relatives à l'absence d'une personne.

Nouveautés et modifications décrétales

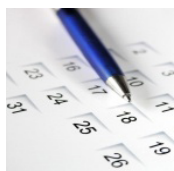
En ce début d'année scolaire, de nouvelles dispositions et modifications décrétales sont à pointer.

Dispositions modifiant le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière.

La formation obligatoire comprend toujours 6 demi-jours répartis sur les jours de prestations d'un exercice (dont 2 demi-jours en inter-réseaux et 4 demi-jours au sein du réseau). En ce qui concerne la formation volontaire durant le temps de prestation, le décret prévoit dorénavant un maximum de 20 demi-jours par année de formation pour les agents CPMS (y compris la supervision collective).

Dispositions modifiant le décret « missions » des centres PMS du 14 juillet 2006.

- ✓ Modifications concernant la section IX du décret relative à l'éducation à la santé et au bien-être des jeunes à l'école et leur promotion : L'article 31 du décret «missions» prévoit et favorise la mise en place d'une collaboration entre le CPMS et le directeur d'école et son équipe éducative ainsi qu'avec le Service PSE pour élaborer un projet et des actions visant à promouvoir la santé et le bien-être des jeunes à l'école. L'objectif est le développement d'un climat d'école favorisant le bien-être des élèves. Les mesures d'accompagnement individuel et actions collectives mises en œuvre s'inscrivent dans une perspective de recherche de solution face à un problème mais également dans une optique de prévention.
- ✓ Disposition du décret relative à l'exercice des activités du CPMS : L'article 10, §2, du décret reprend que le CPMS exerce ses activités à l'interface entre d'une part, les ressources internes à l'école et celles disponibles dans l'environnement familial et personnel de l'élève et d'autre part, entre les ressources internes à l'école et les ressources du monde extrascolaire qui peuvent être mobilisées tant au niveau individuel que collectif. Cette nouvelle disposition décrétales précise la place du centre PMS en tant qu'acteur de l'école en lien constant avec les diverses ressources utiles au développement de l'élève.



L'agenda d'octobre 2013

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		1 Groupe Porteur PROPMS	2 Espace Intégration	3 CPES
6 Formation 24	7	8	9	10 Formations 9 et 26 Comité d'Ethique
13	14 Formation 25 Rencontre Directions PMS - Médiateurs	15 COF	16 Formation 31 Sodémo Forum CECAFOC	17 Formation 31
20	21 Bureau FCPL	22 Formation 45	23	24 Formation 9 CPEF
Du 27 au 31 octobre inclus - Congé de Toussaint				

Il nous a quittés

Ce 14 septembre 2014, à l'âge de 69 ans, **Donat Wattelet**, Président du Pouvoir Organisateur des centres de Mons et Hornu, s'en est allé. Il fut aussi animateur de l'APO, membre du Bureau de la FCPL et

du Conseil d'Administration du SeGEC. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille. Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

Nouvelles directions

C'est désormais **Martine Depelsenaire** qui dirige l'équipe du centre de Bruxelles II puisque **Philippe Roubly** a pris les rênes du nouveau centre de Bruxelles Nord.

A Liège II, Christine Relekom a cédé sa place de directrice à **Patrick Desneux**.

A Marche I, c'est **Delphine Parthoens** qui dirige

l'équipe durant l'absence de Delphine Wuidar. Claude Permentier a quitté la direction du centre de Namur II. C'est **Isabelle Deleuze** qui a repris la direction du centre II et **Valérie Delcourt** qui dirige désormais le centre III.

Henri Bouvy a retrouvé sa fonction de directeur du centre PMS de Binche.

Nouveau centre

Comme vous l'aurez lu dans l'interview, un nouveau centre a été créé à Bruxelles.

Il s'agit du centre de Bruxelles Nord qui, pour l'instant, a pris ses quartiers dans les locaux des centres

PMS déjà installés au numéro 39 de la rue de Dinant. C'est Philippe Roubly qui en assure la direction. Il peut être joint au 02/511.13.47.



La pensée du mois

" À tous ceux qui aujourd'hui imputent la constitution de bandes au seul phénomène des banlieues, je dis : vous avez raison, oui, le chômage, oui, la concentration des exclus, oui, les regroupements ethniques, oui, la tyrannie des marques, la famille monoparentale, oui, le

personnellement agir et qui, elle, date de la nuit des temps pédagogiques : la solitude et la honte de l'élève qui ne comprend pas, perdu dans un monde où tous les autres comprennent.

Nous seuls pouvons le sortir de cette prison-là, que nous soyons ou non formés pour cela."

6 développement d'une économie parallèle et les trafics en tout genre, oui, oui, oui... Mais gardons-nous de sous-estimer la seule chose sur laquelle nous pouvons

Daniel Pennac, Chagrin d'école Gallimard, 2007 - Prix Renaudot 2007